

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR
DU 03 février 2021
(en visioconférence)**

Ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 09 décembre 2020

Informations générales

Tarifs formation continue

Questions diverses

Membres présents : Stéphane GOMIS, Doyen ; Jean-Charles EDOUARD ; Anne-Laure FOUCHER ; Caroline LARDY ; Hélène VIAL ; Eric LANGLOIS ; Valérie LASHERMES ; Paul LOTIN ; Frédérique VAN CELST

Procurations : Pascale AURAX-JONCHIERE à Anne-Laure FOUCHER ; Laurent LAMOINE à Anne-Laure FOUCHER ; Henri GALINON à Hélène VIAL ; Etienne TRIPIER à Paul LOTIN ; Jean-Marc MORVAN à Caroline LARDY

Invitées : Caroline RUIN ; Carole BESSON

1) Procès-verbal du Conseil du 09 décembre 2020 :

Vote : Unanimité

Le PV approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés pourra être diffusé.

2) Informations générales : présentées par le Doyen

• **Point COVID :**

Nouveauté depuis la rentrée du second semestre : accueil des L1 en demi-groupes pour les TD. Cette nouvelle consigne doit s'articuler avec les enseignements dérogatoires en présentiel, accordés par le Recteur ESRI.

Mise en place également du tutorat pédagogique et d'accompagnement, par groupe de 10 et pour 4h minimum. Inscription des tuteurs dans l'espace de formation du pôle IPPA, pour 10heures de formations obligatoires.

Depuis la circulaire du 22 janvier 2021, il est demandé de prévoir un retour en présentiel des autres niveaux de formation à raison de l'équivalent d'une journée par semaine. Ce retour doit respecter 20% de la capacité d'accueil des sites. La mise en place de ce dispositif est pour l'instant différée dans l'attente des arbitrages définitifs.

Le Doyen indique qu'il réunira les directions de département et les responsables de formation le 10 février au matin pour préciser les modalités de ce retour partiel en présentiel.

Par ailleurs, il est à noter, à titre d'information, que les salles de travail et non équipées sont rouvertes depuis ce jour.

- **NOF :**
Rappel : la NOF concernera les années 2021-2022 jusqu'en 2026-2027.
Dans l'attente d'une notification officielle, une première réunion avec la gouvernance indique une validation de la NOF de l'UFR.

ACTUL : il faut finaliser la saisie de certains champs et notamment ceux des UEs.

Problème sur l'affichage de la NOF qui est exportée d'Ametys et d'ACTUL : les fiches formations sont à réactualiser tant sur le fond que sur la forme.

Le Doyen précise que ce processus n'a pas eu les résultats escomptés. Il est loin d'être satisfaisant. En urgence, le secrétariat de l'UFR a pu modifier les erreurs les plus flagrantes, avec l'aide des responsables de formation. Mais, il reste encore bien des scories.

Anne-Laure FOUCHER demande si l'on peut enlever du site des documents mis en ligne car le signal envoyé n'est pas optimum.

Caroline LARDY abonde les propos du doyen concernant l'importance de la justesse des informations à mettre en ligne pour les vœux des futurs étudiants exprimés via Parcoursup.

Le Doyen signale qu'il a alerté à plusieurs reprises la Direction de la Formation ainsi que le service communication sur ce problème.

- **Salon Auversup :**
Il y a eu 711 connexions à l'échelle de l'UFR.
Ce chiffre faible s'explique notamment du fait que plusieurs établissements du second degré n'ont pas libéré les élèves pendant le temps du salon virtuel.
Pour la JPO, elle se déroulera en virtuel le 06 mars 2021.
Caroline LARDY propose pour être plus visible d'améliorer l'ergonomie du site en ligne, en insérant des programmes. Cette demande sera transmise à Florence VERGNAULT.

- **Budgets 2021 :**
Il est rappelé que les budgets ne font plus l'objet d'un vote au sein des conseils d'UFR. Ils ont été calculés en fonction du taux d'exécution 2020.
Budget UFR LCSH : présenté à hauteur de 338 550 euros en dépenses et 170 100 euros en recettes (pour rappel : le budget est bien à l'équilibre du fait de la compensation des droits d'inscription alloués par l'UCA. Il s'agit ici des financements spécifiques).

Budget BibliAuvergne : présenté par Carole BESSON à hauteur de 78 900 euros en dépenses et 68 900 euros en recettes (pour rappel : le budget est bien à l'équilibre, eu égard à la dotation UCA).

- **Travaux CVEC :**
Réunion sur site avec la DIL lundi 08 février 2021 pour élaborer un calendrier de réalisation des travaux dans le hall de l'UFR. Fin de la première tranche prévue avant la prochaine rentrée universitaire.

- **Elections :**
Renouvellement total du Conseil de l'UFR LCSH : scrutin les 10 et 11 mars 2021, par la voie électronique.
Il existe une contrainte spécifique pour les listes des personnels (EC/ E et BIATSS), à savoir outre le respect de la parité, de prévoir une candidature supplémentaire : soit 6 + 1. Le vote pour la composition de la commission scientifique devrait se tenir selon le même calendrier.
Valérie LASHERMES fait part de la difficulté à constituer des listes respectant la parité si les personnels de la MSH ne sont pas éligibles. Une question sera posée à la DAJI quant au statut des personnels de la MSH vis-à-vis de l'UFR LCSH.

3) Tarifs de la formation continue et politique tarifaire : présentés par Carole BESSON

En introduction, Carole BESSON informe les membres du conseil que le système dérogatoire pour les stages a été reconduit pour les LP et les M2 (date repoussée au 30 novembre 2021). Pour les MCCC, possibilité de définir de nouvelles modalités pédagogiques.

Concernant les tarifs de FC, il est précisé qu'ils sont le fruit d'une volonté d'harmonisation à l'échelle des 3 composantes, LCC, PSSSE et LCSH.

Les tarifs ont été adoptés à la CFVU du 08 décembre 2020.

Licences : Harmonisation des tarifs de FC pour les licences et les LP des 3 UFR PSSSE, LCC et LCSH :

Tarif horaire Licence = 12 €/heure

Tarif horaire LP = 13 €/heure

Masters : Harmonisation des tarifs pour les UFR LCC et LCSH

Tarifs applicables à la Formation Continue et au contrat de professionnalisation

Tarif horaire Master (M1 et M2) = 16 €/heure

Pour l'UFR PSSSE

Tarif horaire Master 1 = 17 €/heure

Tarif horaire Master 2 = 19 €/heure

Concernant la politique tarifaire, il est prévu 3 niveaux de prise en charge en fonction du quotient familial ainsi que des tarifs dégressifs.

Anne-Laure FOUCHER demande selon quels critères on relève de la FC.

Carole BESSON répond qu'il faut un conventionnement ainsi qu'un dispositif administratif spécifique. Cependant, il subsiste toujours un problème de lisibilité entre les statuts FC, FI et RE (reprise d'études).

L'inscription en FC se fera via e-candidat.

En ce qui concerne les formations en apprentissage, Laurent RIEUTORT responsable du Master GDTL serait intéressé pour ouvrir ce master sous ce format à la rentrée 2021.

Pourquoi pas aussi élargir à la LP ADD. Jean-Charles EDOUARD est favorable à cette idée.

Caroline LARDY précise que ces dispositifs sont très bien évalués par l'HCERES.

La date butoir pour le retour des dossiers est le 22 février 2021.

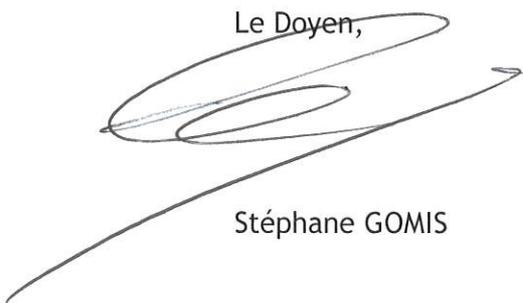
Le Doyen engage les responsables de formation à adhérer à ce dispositif.

Vote :

Tarifs adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 février 2021

Le Doyen,

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane GOMIS

La Secrétaire de séance,

A signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke on the left and several loops and horizontal strokes extending to the right.

Caroline RUIN

